



# Déclarations et Discours

---

N° 84/19

## DONNONS UNE VIGUEUR NOUVELLE AUX NATIONS UNIES

Déclaration de Stephen Lewis, ambassadeur et représentant permanent du Canada aux Nations unies à l'assemblée générale des Nations unies, à New York, le 17 décembre 1984.

Dans environ vingt-quatre heures, nous serons arrivés au terme de la première partie de la trente-neuvième session de l'assemblée générale. L'heure n'est donc plus aux longs discours. Cependant, mon pays ne peut pas ne pas saisir cette occasion de faire quelques remarques qui se veulent brèves et précises.

Pour dire les choses simplement, le Canada éprouve à la fois de la lassitude et de l'impatience à l'égard de ceux qui s'acharnent à contester la valeur, la légitimité et la pertinence de l'Organisation des Nations unies. Cela n'arrive que trop souvent à l'extérieur de cette organisation — parfois, cela se produit même en son sein. Le Canada est d'avis que le temps est venu de lancer une campagne concertée pour la défense et le renforcement des Nations unies. Aucune circonstance ne se prête aussi bien à l'accomplissement de cette tâche que l'année du quarantième anniversaire.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de nier que l'ONU, et plusieurs de ses organes, souffrent de carences. Nous avons entendu à maintes reprises l'énumération de ces lacunes : les détracteurs de l'organisation nous ont répété à satiété que la polarisation des membres autour des super-puissances réduit les Nations unies à l'impuissance; que la rhétorique des discours est souvent excessive et farfelue; que les déclarations, les sujets discutés et les arguments utilisés finissent par sombrer dans la répétition; que les pratiques en usage à l'ONU sont dépassées; et que la lenteur avec laquelle on y effectue les moindres changements est telle qu'elle équivaut à de l'inertie.

Il y a, hélas, une part de vérité dans chacune de ces allégations. Un certain désespoir est excusable — nous comprenons que les Nations unies puissent paraître futiles quand on y observe certains comportements qui se fondent sur la rancœur et provoquent l'immobilisme. Mais aller jusqu'à reconnaître le bien fondé de l'ensemble de ces allégations équivaldrait, aux yeux du Canada, à ne pas tenir compte de deux éléments fondamentaux. Tout d'abord les espoirs placés dans les Nations unies sont démesurés. Quand bien même elle s'appuierait sur la meilleure volonté du monde et le plus grand idéalisme, l'organisation ne pourrait jamais être conçue comme une panacée. Elle représente plutôt un cadre institutionnel à l'intérieur duquel agissent des nations indépendantes. Son efficacité est fonction de l'engagement et de la collaboration de chacun des États souverains qui la composent. Ainsi que l'a fait remarquer le premier secrétaire général, Trygve Lie, en 1946, dans le premier rapport qu'il a présenté : « L'Organisation des Nations unies ne saurait être plus forte que la volonté collective des nations qui lui accordent leur appui. Seule, elle ne peut rien accomplir. C'est un organisme qui permet aux nations de collaborer. On peut l'utiliser, le perfectionner en tenant compte de ses activités et de l'expérience acquise, et servir ainsi l'humanité comme jamais elle ne le fut; on peut aussi le rejeter et le détruire. »

Ceci m'amène à ma deuxième observation. L'Organisation des Nations unies, visiblement, n'a pas encore réussi à avoir des effets bénéfiques incommensurables pour l'humanité. Pourtant, elle n'a pas encore été rejetée ou détruite de quelque façon que ce soit. Le bilan se situe à mi-chemin et il mérite qu'on s'y arrête.

Arrêtons-nous donc un moment aux réalisations de la présente session. Quelles qu'aient pu être les frustrations inévitables de chacun des États membres, causées parfois, comme ce fut le cas vendredi dernier, par les façons de procéder, nous avons vu cette assemblée générale se mobiliser au sujet de l'Éthiopie; adopter, par consensus, une déclaration remarquable sur la crise économique en Afrique; aboutir, par consensus, à une convention pouvant s'avérer très efficace en matière de torture; accepter, par consensus, une résolution sur le trafic international des narcotiques; et en arriver à un autre consensus sur l'espace extra-atmosphérique.

En d'autres mots, quelles que soient les lacunes en ce qui a trait aux façons de faire ou au fond des débats, qu'il s'agisse de la plénière ou des commissions, il reste que cette trente-neuvième session a été dans l'ensemble très productive. Elle a reflété des préoccupations humaines urgentes, fait preuve d'une clairvoyance considérable et adopté des mesures concrètes d'intervention. Dans cette optique, la session en cours, à elle seule, nous donne une image complète de l'activité de l'ONU depuis sa fondation. Au cours des quarante dernières années, cette activité a contribué au bien-être de l'humanité. C'est pourquoi les attaques gratuites, devenues à la mode, contre l'Organisation des Nations unies et visant à la diminuer ou à la ridiculiser, resteront vaines.

Les diverses institutions — que l'on pense au Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF), au Programme des Nations unies pour le développement, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture — comptent, après tout, parmi les plus belles expressions des aspirations et du dévouement de l'homme. Le succès qui a couronné les opérations internationales de maintien de la paix constitue un de ces rares exemples de bon sens tenace à l'échelle internationale. Le prestige et l'influence du Bureau du secrétaire général augurent bien de l'évolution de l'ensemble de l'organisation et le titulaire actuel de ce poste s'est gagné la confiance de chacun des États membres, ce qui n'est que justice, compte tenu de sa compétence et de ses initiatives au sujet de l'Afghanistan, de Chypre, du Liban, du conflit Iran-Irak, pour ne mentionner que quelques exemples frappants. Dans ce contexte, il s'agit moins de mettre au point des solutions que de faire preuve d'assez d'habileté pour que reste ouverte la voie de ce dialogue entre nations, qui est d'une importance vitale. Ces initiatives modestes contribuent à préserver la stabilité d'un monde où abondent les menaces, les sujets d'inquiétude et les manifestations d'hostilité. Si le système des Nations unies n'existait pas, il faudrait en inventer un qui lui ressemble.

Il ne fait pas de doute que l'article de la Charte portant sur l'objectif le plus important — la paix et la sécurité internationales — s'est révélé le plus difficile à mettre en œuvre. Si la survie de l'espèce humaine représente la raison d'être essentielle des Nations unies — peut-il en exister une autre ? — nous ne sommes certainement pas encore au bout de nos peines, tant s'en faut. Toutefois, dans la lignée des réalisations que j'ai évoquées, nous ne devons, pendant l'année 1985, épargner aucun effort pour

inciter les super-puissances à négocier, à faire des compromis et à s'entendre. Ce processus vient de s'amorcer et il nous incombe maintenant de donner suite à l'intervention éloquente faite, il y a quelques jours à peine, devant l'assemblée générale par le secrétaire général.

Rien ne saurait justifier la complaisance ou l'optimisme béat. Le Canada se rend pleinement compte de la complexité des questions à régler. Il n'est pas non plus sans savoir qu'il est facile d'attaquer les Nations unies ou de les tourner en dérision. Or, ces critiques ne reposent pas sur des bases solides — on s'empresse de condamner sans avoir procédé à une analyse sérieuse; on fourbit ses armes plutôt que de s'efforcer de faire la paix; et, parfois, ceux qui craignent l'avenir ou préfèrent le *statu quo* gardent le silence.

Le quarantième anniversaire de l'ONU nous fournit, sans l'ombre d'un doute, l'occasion d'inverser ces tendances et de redonner aux Nations unies le rôle central qui était prévu dans la Charte.

Cette tâche ne pourra être menée à bien que si certaines réformes internes sont entreprises. Ce ne sera pas chose facile. Il nous faudra examiner avec infiniment de prudence et de circonspection tous les aspects de l'organisation, qu'il s'agisse des méthodes, des pratiques, des structures et des questions de fond. À cet égard, ma délégation tient à rendre à nouveau hommage au secrétaire général. Ses trois rapports annuels, pris séparément et ensemble, nous présentent des observations claires et pertinentes sur un grand nombre de problèmes dont souffre notre organisation. En outre, ils nous proposent des solutions constructives et constituent un point de départ pour la détermination des moyens de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations unies. Il ne s'agit pas forcément de créer de nouvelles structures ou de nouveaux comités; ce qui, au demeurant, pourrait donner des résultats contraires à ceux que nous recherchons. Dans un premier temps, les pays membres intéressés devraient, nous semble-t-il, d'eux-mêmes, et tout simplement, se concerter pour définir les domaines qui les préoccupent et où des améliorations peuvent être apportées. Ils pourraient ensuite déterminer les réformes concrètes à mettre en œuvre. Qu'on me permette de reprendre les propres commentaires de Trygve Lie dans son premier discours devant le Conseil économique et social : « Pendant que les problèmes anciens seront résolus, de nouveaux problèmes se présenteront. Les progrès de la science, les caprices de la nature et les circonstances rendent la chose inévitable. Mais nous avons convenu d'aborder les problèmes que nous connaissons avec une énergie tenace et infatigable. Nous franchirons les autres ponts quand nous les rencontrerons. » Le moment est venu de renforcer les ponts, puis de les franchir.

Seule notre assemblée aborde toutes les questions internationales et réunit tous les États membres. C'est ce qui donne à son rôle un caractère exceptionnel. Les améliorations qui seront apportées à son fonctionnement auront un effet d'entraînement sur d'autres organismes des Nations unies et nous permettront de mieux faire face aux questions difficiles dont nous sommes saisis. À cet égard, je tiens à souligner, monsieur le président, et je le dis avec une profonde reconnaissance, que vous avez déjà entrepris des réformes bien nécessaires au cours de la présente assemblée. Il nous faut poursuivre sur cette lancée. Le moment est peut-être venu d'alléger notre ordre du jour et d'éliminer les points inscrits de façon systématique et qui ne font pas l'objet de débats. Il y aurait peut-être lieu de confier aux commissions certaines questions actuellement étudiées en plénière. Nous pourrions sans doute faire que nos débats portant sur des questions particulières soient davantage liés à l'actualité et moins conventionnels.

J'irais même jusqu'à oser dire que certains points qui ont été abordés à maintes reprises peuvent maintenant être rayés de l'ordre du jour. Davantage de contacts officieux entre groupes régionaux pourraient vraisemblablement faciliter la conclusion d'accords.

La Charte commence par les mots « Nous, peuples des Nations unies ». Eh bien, le moment est venu pour nous, peuples des Nations unies réunis pour la présente assemblée générale, de réfléchir sur notre passé et, ce qui est encore plus important, d'aborder notre avenir, particulièrement en cette année du quarantième anniversaire, avec l'énergie tenace et la persévérance qu'évoquait Trygve Lie.